



Guéret, le 16 juillet 2018

Communiqué de presse

Présence du loup en France

Après une période de disparition suite à son élimination par l'homme, le loup recolonise naturellement la France depuis 25 ans, à partir de l'Italie.

Les services de l'État suivent attentivement la situation. La Préfète de la Creuse réunit régulièrement les services compétents, et a mis en place localement un groupe d'experts.

Notre département n'est pas encore concerné par la présence du loup. Malgré plusieurs alertes, notamment en Haute-Vienne le 31 mai dernier, aucun département limitrophe de la Creuse n'a fait l'objet d'un signalement avéré de présence de l'espèce, le plus proche actuellement se situant dans le Cantal.

Les dégâts qu'il provoque sur les troupeaux de moutons et de chèvres dans les zones déjà recolonisées ont amené la France à mettre en place un « plan d'actions national sur le loup », qui comporte notamment l'élimination d'un certain quota de loups, mais aussi des protections des animaux domestiques et l'indemnisation des éleveurs qui subissent des dégâts.

Dès que la présence du loup sera avérée dans l'un des départements limitrophes de la Creuse, la Préfète déclenchera la procédure prévue nationalement, en réunissant la cellule de veille qui mettra en place les premières mesures de suivi de la situation, et de protection des troupeaux ovins et caprins.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse